

Commune de Saint-Lyé

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. Le programme d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget primitif 2022

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif sera approuvé le 12 avril 2022 et il a été établi avec la volonté :

- d'assurer les besoins de la commune tout en maintenant les taux de taxes foncières ;
- de maîtriser les charges de personnel en forte progression ces dernières années ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de tenir compte des besoins d'investissement notamment en matière de voirie et de bâtiment
- de mobiliser des subventions auprès du département, de l'Etat, de la région et de la communauté d'agglomération chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

NB : les dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables qui s'équilibrent entre sections. Il s'agit pour l'essentiel des écritures d'amortissement.



II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, des dotations versées par l'Etat, des diverses subventions et des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs,...).

Les recettes de fonctionnement en 2022 sont évaluées à 3 020 096 euros contre 2 690 500 € en 2021.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux syndicats intercommunaux et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel en 2022 représentent 51,27 % des dépenses de fonctionnement et 55,42 % des dépenses réelles nettes de fonctionnement de la ville (hors virement à la section d'investissement et article 6288 compte où sont inscrites les marges de manœuvre).

Les dépenses totales de fonctionnement sont inscrites pour 3 020 096,00 euros en 2022 et comportent pour la première fois un compte d'équilibre permettant de s'assurer une souplesse de 143 613,22 € (article 6288).

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Vision globale de la section de fonctionnement

	CA2020	Alloué 2021	CA 2021	BP2022
Dépenses réelles	2 332 832	2 641 800	2 501 804	2 980 096
Dépenses d'ordre	43 256	48 700	95 765	40 000
Total dépenses de fonctionnement	2 376 088	2 690 500	2 597 569	3 020 096
Recettes réelles	2 657 990	2 819 151	2 968 340	3 020 096
Recettes d'ordre	-	3 000	-	-
Total recettes de fonctionnement	2 657 990	2 822 151	2 968 340	3 020 096



c) Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		Alloué 2021	CA 2021	BP2022	Evolution 2021-2022
Dépenses					
011	Charges à caractère général	691 900	643 510	931 680	13,90%
012	Charges de personnel	1 389 300	1 368 377	1 400 000	0,77%
014	Atténuation de produits	250 000	246 688	246 688	-1,32%
023	Virement à la section d'investissement	45 600	-	105 603	131,59%
65	Autres charges de gestion courante	201 120	201 026	225 300	12,02%
66	Charges financières	58 550	40 985	67 100	14,60%
67	Charges exceptionnelles	4 650	702	3 125	-32,80%
68	Dotations aux provisions	680	516	600	-11,76%
Total dépenses réelles		2 641 800	2 501 804	2 980 096	7,37%
042	Opé. d'ordre transfert entre section	48 700	95 765	40 000	-17,86%
Total dépenses d'ordre		48 700	95 765	40 000	-17,86%
Total Dépenses		2 690 500	2 597 569	3 020 096	6,91%

* hors marge de manœuvre

La progression des dépenses de fonctionnement (hors marge de manœuvre) représente 6,91 % (186 K€) entre 2021 et 2022. Cette progression est principalement due à l'augmentation des charges à caractère général + 13,90 % (+ 96K€) et au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (+ 60 K€)

Chapitre 011 :

Les principaux articles en progression sur ces charges à caractère général sont les suivants :

611 : contrat de prestations de service + 31 K€ : on notera une progression des contrats de nettoyage des locaux qui s'ajustent à la consommation 2021 (+ 20 K€) et de la somme allouée à l'instruction d'urbanisme (ajustée également à la consommation 2021) +10 K€.

60612 : énergie, électricité : la hausse de l'énergie engendre une augmentation qui est estimée à ce jour à 21 K€.

6156 : maintenance : + 13K€ sont prévus et prennent notamment en compte la location du Totem qui sera remboursée par la société SIGEC (7 K€ prévus également en recettes) et une hausse de 6 K€ pour la maintenance des photocopieurs qui s'ajuste à la dépense constatée en 2021.

6135 : location : + 10K€ pour la location du véhicule électrique

61523 : voirie et réseaux : + 7,5 K€ notamment pour le pompage de puisard et l'entretien du réseau incendie.



6232 : fêtes et cérémonies : + 4,4 K€ notamment en raison d'une prévision de retour à la normale après crise sanitaire

Chapitre 012 :

La prévision de 1,4 M€ marque une progression très contenue de 0,77 % (10,7 K€). Elle tient compte de

- la suppression du poste d'assistant de communication,
- la diminution des charges liée à l'arrivée d'agents ayant moins d'ancienneté,
- la mise en place du CIA part du régime indemnitaire jusque là non mis en place,
- la revalorisation des échelles indiciaires des catégorie C en début d'année,
- du glissement vieillesse et technicité.

Chapitre 014 :

L'atténuation de charges ne comprend que la dotation au titre du FNGIR qui est notifiée sur l'état des taxes qui nous est parvenu à la mi-mars.

Chapitre 023 :

Le virement à la section d'investissement est la somme allouée pour équilibrer, le cas échéant, la section d'investissement. Elle s'établit à 106 K€ en 2022 contre 46 K€ en 2021.

Chapitre 65 :

Les autres charges de gestion courante progressent de 12 % (+14 K€).

Elles sont composées notamment des indemnités versées aux élus qui sont stables (+0,3K€) et des participations versées au syndicat intercommunal de Grange L'Evêque (identique à 2021) et au SIRP (+ 15 K€).

Chapitre 66 :

Il s'agit des intérêts de l'emprunt qui s'établissent à 67 K€ en 2022 contre 59 K€ en 2021. Un emprunt n'a pu être réglé en totalité en 2021 et se reporte sur 2022.

Chapitre 67 :

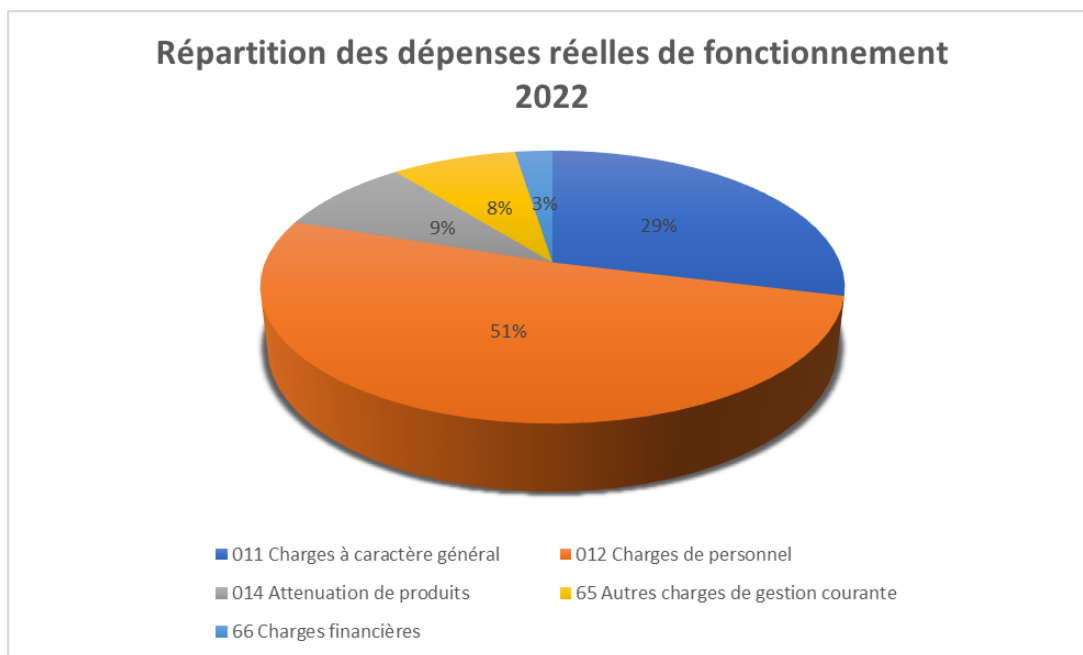
La différence de 1,5 K€ provient notamment de l'article 6713 (secours et dots) qui a permis de rembourser le loyer de la fleuriste en période de crise sanitaire.

Chapitre 68 :

A ce chapitre sont inscrites les provisions pour risques (défaut de paiement des services rendus à la population). Le montant de la prévision est stable.



La répartition des dépenses réelles de fonctionnement hors marge de manœuvre et virement à la section d'investissement est représentée dans le graphique ci-dessous.



d) Les recettes de fonctionnement

Chapitre		Alloué 2021	CA 2021	BP2022	Evolution 2021-2022
Recettes					
002	Report du résultat de fonctionnement	131 651	-	-	
70	Produits des services, du domaine,...	301 600	298 413	313 820,00	4,05%
73	Impôts et taxes	1 664 100	1 762 313	1 856 281,00	11,55%
74	Dotations et participations	576 000	663 582	708 825,00	23,06%
75	Autres produits de gestion courante	78 500	79 699	88 920,00	13,27%
76	Produits financiers	-	2	-	NS
77	Produits exceptionnels	1 300	85 015	250,00	-80,77%
013	Atténuation de charges	66 000	79 315	52 000,00	-21,21%
Total recettes réelles		2 819 151	2 968 340	3 020 096,00	7,13%
042	Opé. d'ordre transfert entre section	3 000	-	-	NS
Total recettes d'ordre		3 000	-	-	NS
Total Recettes		2 822 151	2 968 340	3 020 096,00	7,01%

NS : non significatif

Les principales recettes de la ville peuvent se résumer ainsi :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70 et 75)



- les atténuations de charge (remboursement des frais de personnel : contrats aidés, décharges syndicales et personnels absents pour maladie).

La progression des recettes réelles de fonctionnement représente 7,13 % entre 2021 et 2022, 12,38 % hors affectation de résultat (333 K€).

Elle se porte pour l'essentiel sur la progression des recettes perçues au titre de la fiscalité (+ 192 K€ soit +11,6 %) et sur celles perçues au titre des dotations et participations (+133 K€ soit + 23,06 %).

Chapitre 70 :

Ce chapitre enregistre les recettes perçues au titre des prestations fournies aux habitants.

Il progresse de 4 % soit 12 K€, hausse principalement due à l'inscription du remboursement partiel des communes partenaires au club ado (7,5 K€) et au remboursement exceptionnel de la maintenance du Totem (7 K€).

Les autres recettes sont relativement stables.

Chapitre 73 :

Il s'agit des recettes perçues au titre de la fiscalité.

Le budget a été monté sans progression des taux de fiscalité qui sont maintenus à 45,10 % pour la taxe foncière sur le bâti et à 21,92 % pour la taxe sur le non bâti.

Ce chapitre enregistre toutefois une hausse de 11,6 % soit + 192 K€ due à ces impôts que la direction des finances publiques évalue à 1 389 552 € pour 2022 soit 124 K€ (+9,8 %) de plus que la réalisation 2021 et 215 K€ de plus que la prévision 2021.

En effet, la progression des bases de valeur locatives liée à la fois à la revalorisation décidée en loi de finances (+ 3,4 %) et aux nouvelles constructions engendrent cette forte progression des recettes fiscales.

Il ne s'agit cependant pas des seules taxes perçues par la commune. Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité du chapitre impôts et taxes et y ajoute les compensations pour exonération de taxe tout en retirant l'atténuation de produit provenant de la réforme de la taxe professionnelle. On constate alors, une progression nette de 9 % entre les recettes perçues en 2021 (147 K€) au titre de l'ensemble de la fiscalité.



	Intitulé	Alloué 2021	CA 2021	BP2022
7318	Autres impôts locaux			-
7336	Droits de place	1 600,00	2 210,30	2 500,00
7338	Autres taxes	-	2 900,00	2 000,00
7381	Taxe add.droit de mutation	45 000,00	47 112,14	47 000,00
73111	Taxes Foncières, d'Habitation et CFE	1 174 600,00	1 265 578,00	1 389 552,00
73211	Attribution de compensation	401 000,00	401 053,00	385 229,00
73323	Fonds péréquation	41 900,00	43 460,00	30 000,00
Total chapitre 73		1 664 100,00	1 762 313,44	1 856 281,00
74834	Etat-Comp.Tit.Exon. Tx. Fonc.	4 500,00	65 017,00	128 258,00
74835	Etat-Comp.Tit. Exon. Tx.d'Hab.	-	10 386,00	-
Total chapitre 74		4 500,00	75 403,00	128 258,00
739221	Atténuation de produit (FNGIR)	- 250 000,00	- 246 688,00	- 246 688,00
Total chapitre 014		- 250 000,00	- 246 688,00	- 246 688,00
Total impôts et taxes perçus par la commune		1 418 600,00	1 591 028,44	1 737 851,00

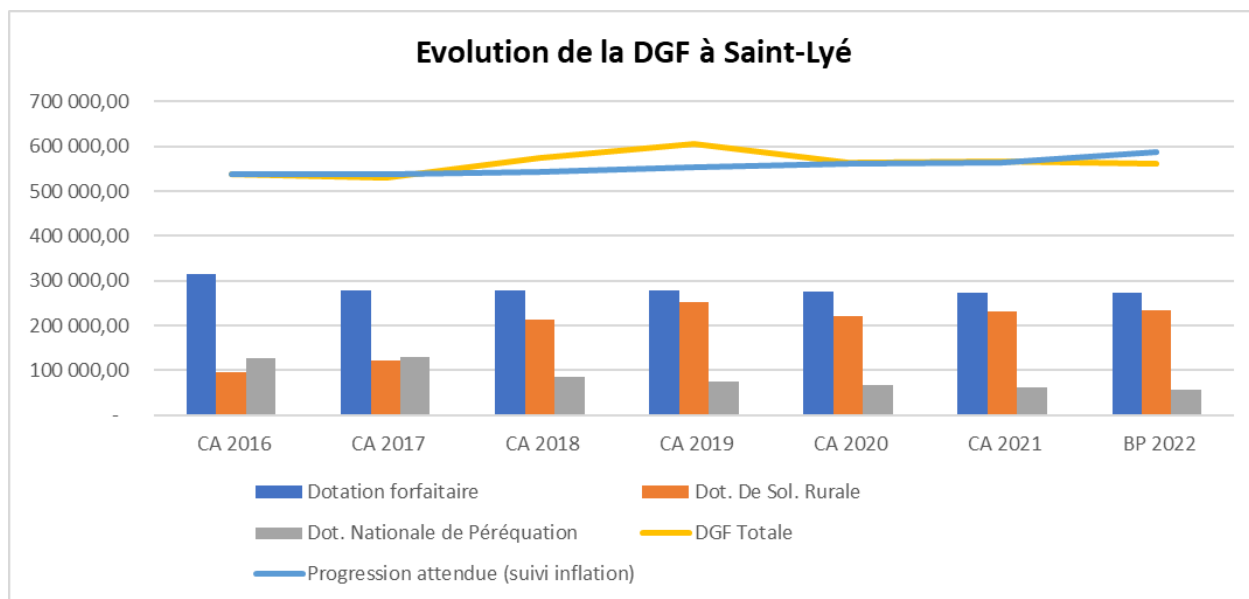
Chapitre 74 :

La forte progression de ce chapitre ne provient pas des dotations perçues par l'Etat au titre de la DGF mais principalement de la recette perçue de la Chanvrière au titre de la compensation de l'exonération de la taxe foncière : 128 258 € (soit + 124 K€ que la prévision 2021).

	Intitulé	Alloué 2021	CA 2021	BP 2022
7411	Dotation forfaitaire	275 000,00	273 988,00	272 818,00
744	F.C.T.V.A. fonctionnement	-	8 210,55	7 000,00
7473	Départements	-	330,00	-
7488	Autres attributions et participations	500,00	1 426,36	1 000,00
74121	Dot. De Sol. Rurale	220 000,00	231 904,00	233 622,00
74127	Dot. Nationale de Péréquation	65 000,00	61 252,00	55 127,00
74832	Attribution de fonds départemental TP	11 000,00	11 068,39	11 000,00
74834	Etat-Comp.Tit.Exon. Tx. Fonc.	4 500,00	65 017,00	128 258,00
74835	Etat-Comp.Tit. Exon. Tx.d'Hab.	-	10 386,00	-
Total général		576 000,00	663 582,30	708 825,00

La baisse de recette au titre des dotations de l'Etat aux collectivités (561,6 K€ contre 567 K€ en 2021) reste mesurée en comparaison des fortes baisses constatées au niveau national. A noter que l'inflation prévisionnelle de 3,6 % (NDLR : la hausse prévisionnelle risque d'être supérieure à la prévision du fait de la guerre en Ukraine notamment) face à cette baisse de dotation va cette année peser sur le budget de la commune.





Chapitre 75 :

Les autres produits de gestion courante affichent une hausse prévisionnelle de 13,3 % soit 10 K€. Ce chapitre enregistre principalement les loyers tant des appartements que des salles communales.

La prévision se veut prudente en ne tenant compte que d'un retour à la normale pour la salle des fêtes et de faibles recettes pour la salle Mariette Beaugrand récemment mise en location et le parc de l'hôtel de ville qui sera bientôt proposé à la location également.

Chapitre 013 :

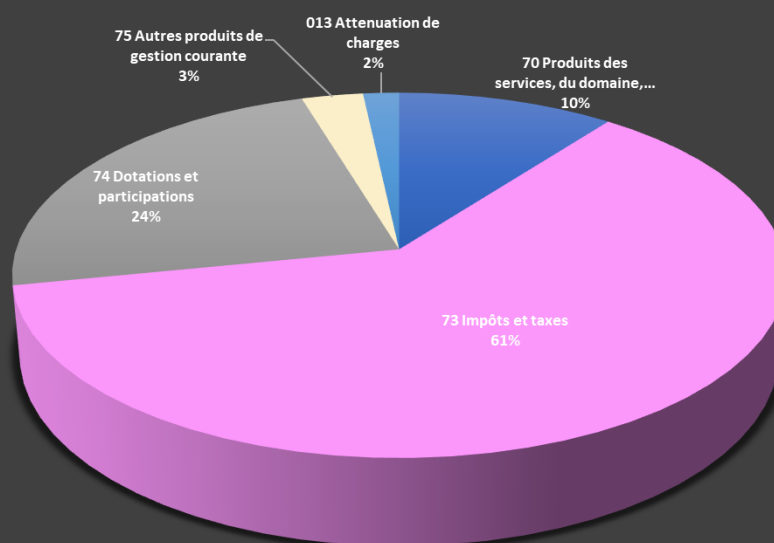
Les atténuations de charges sont des recettes fortement variables.

Elles tiennent compte du remboursement de charges pour les contrats aidés, des rémunérations lors de décharges syndicales et du remboursement partiel des salaires des personnels absents pour maladie.

La baisse de 14 K€ correspond donc à une prévision prudente sur ce chapitre.



Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2022



III. Le programme d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études mais aussi et surtout des travaux sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création qu'il s'agisse de bâtiments ou de voirie.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment ou à des voiries...).



b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement en 2021

Chapitre dépenses	Alloué 2021	CA 2021	Prévu 2022	RAR 2022	BP 2022
16 Emprunt et dettes assimilées	156 500	128 740	194 800	-	194 800
20 Immobilisations incorporelles	50 650	13 887	22 240	4 356	26 596
204 Subventions d'équipement	18 000	2 731	26 380		26 380
21 Immobilisations corporelles	120 920	91 695	155 838	16 326	172 164
23 Immobilisations en cours	979 100	476 764	692 241	157 926	850 167
Total dépenses réelles :	1 325 170	713 817	1 091 499	178 608	1 270 107
040 Opérations d'ordre transfert	3 000	-	-	-	-
Total dépenses d'ordre :	3 000	-	-	-	-
Total dépenses :	1 328 170	713 817	1 091 499	178 608	1 270 107
Chapitre recettes	Alloué 2021	CA2021	Prévu 2022	RAR 2022	BP2022
001 Report résultat	166 455	-	129 187	-	129 187
10 Dotations et fonds divers	540 665	550 265	666 421	-	666 421
13 Subventions d'investissement	461 750	29 884	40 449	288 047	328 496
16 Emprunts et cautionnement	-	635	400		400
2111 Terrains nus	65 000	-	-		-
023 Virement de la section de fonctionnement	45 600	-	105 603		105 603
Total recettes réelles :	1 279 470	580 784	942 060	288 047	1 230 107
040 Opérations d'ordre de transfert	48 700	95 765	40 000		40 000
Total recettes d'ordre	48 700	95 765	40 000	-	40 000
Total recettes :	1 328 170	676 549	982 060	288 047	1 270 107

c) Les restes à réaliser 2021 reportés sur 2022

Dépenses :

Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).



Article	Créancier	Objet de la dépense	Justification	Date	Montant à reporter
2051	Balagan	Site internet	Devis	17/05/2021	4 356,00
Total 2051					4 356,00
21318	My réalisations	Alimentation SDF	Devis	17/12/2021	522,00
21318	My réalisations	Alimentation Apt Marchand	Devis	17/12/2021	248,00
Total 21318					770,00
2151	Eiffage	Passage surbaisse	Devis	27/10/2021	13 359,00
Total 2151					13 359,00
2184	Ikéa	Mobilier ACMSH	Devis	20/05/2021	120,00
2184	Wesco	Mobilier ACMSH	Devis	14/12/2021	929,00
Total 2184					1 049,00
2188	Defibtech	Batterie électrodes défibrillateur	Devis	13/12/2021	886,00
2188	Distrane	Détecteur CO2	Devis	15/12/2021	262,00
Total 2188					1 148,00
2313	Pierre SAAB	Préau école	Devis	04/05/2021	4 536,00
2313	Aléa	Amiante école	Devis	08/12/2021	360,00
2313	Divers	Travaux salle polyvalente	Marché	2021	7 340,00
2313	Divers	Travaux mairie	Marché	2021	47 248,00
2313	Divers	Travaux vestiaire GE	Marché	2021	82 706,00
Total 2313					142 190,00
2315	Enedis	Travaux rue de Montherlant	Devis	12/04/2021	15 736,00
Total 2315					15 736,00
Total général					178 608,00

Recettes :

Les restes à réaliser en recettes sont des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention notamment).

Chapitre	Créancier	Objet de la dépense	Justification	Date	Montant à reporter
13	Région	Aménagement salle polyvalente	notification	15/05/2020	51 100,00
13	Région	Aménagement salle polyvalente	notification	16/10/2020	18 460,00
13	Région	Vestiaire espace sportif	notification	21/05/2021	28 200,00
13	Département	Aménagement salle polyvalente	notification	27/12/2019	37 800,00
13	Département	Vestiaire espace sportif	notification	24/03/2021	37 641,00
13	Préfecture	Aménagement salle polyvalente	notification	06/06/2020	36 000,00
13	Préfecture	Vestiaire espace sportif	notification	10/05/2021	37 641,00
13	Préfecture	Vestiaires Grange l'Evêque	notification	10/05/2021	10 415,00
13	TCM	Aménagement salle polyvalente	notification	03/06/2021	30 790,00
Total général					288 047,00



d) Dépenses d'investissement

Le programme d'investissement, en sus des restes à réaliser, est le suivant :

	BP2022
Voirie	
Travaux Riancey	385 035,00
Aménagement Karting	40 000,00
Travaux SDEA	22 680,00
Mise en conformité réseau incendie	16 801,00
Plaque noms de rue+ panneaux	15 000,00
Signalétique	10 000,00
Mobilier urbain	5 000,00
Patrimoine	
Création vestiaire sanitaire stade	244 000,00
Aménagement maison pour tous	10 000,00
Vestiaires GE	7 294,00
Désamiantage appenti mairie	7 200,00
Salle polyvalente acoustique	6 300,00
Accueil mairie	4 752,00
Achat 2 défibrillateurs	4 080,00
Urbanisme	
Extension réseau urbanisme	20 000,00
Plans d'alignement	20 000,00
Transactions et honoraires	4 100,00
Révision PLU	22 000,00
Enfance jeunesse	
Grillage+ sol	7 000,00
Sol club ados	4 000,00
Chaises, tapis de gym + divers	2 450,00
Nouvelle classe	2 000,00
Autre	
Divers	13 907,00
Travaux imprévus	10 000,00
Service technique matériel divers	7 000,00
Subventions d'équipement	3 700,00
Participation investissement SIGE	2 400,00

Il convient d'y ajouter le remboursement de la dette en capital soit : 194 800 €.



e) Recettes d'investissement

	BP2022
Affectation de résultat de fonctionnement	502 421,10
Report résultat investissement	129 187,12
Virement de la section de fonctionnement	105 602,78
FCTVA 2021	94 000,00
Taxe d'aménagement	70 000,00
Riancey	36 000,00
Rbt TCM co-maîtrise Champêtre	4 449,00
Caution fleuriste	400,00

A noter que la plus grosse part de recettes d'investissement provient de l'affectation totale du résultat antérieur de la section de fonctionnement (502 K€) que vient compléter un virement de la section de fonctionnement conséquent (106 K€).

Ces deux recettes à elles seules, couvrent plus de 70 % des dépenses nouvelles.

IV. Les données synthétiques du budget primitif 2022

Section		BP2022	RAR 2021	TOTAL 2022
Fonctionnement	Dépenses réelles	2 980 096,00		2 980 096,00
	Dépenses d'ordre	40 000,00		40 000,00
	Total dépenses	3 020 096,00	-	3 020 096,00
	Recettes réelles	3 020 096,00		3 020 096,00
	Recettes d'ordre	-		-
	Total recettes	3 020 096,00	-	3 020 096,00
Investissement	Dépenses réelles	1 091 499,00	178 608,00	1 270 107,00
	Dépenses d'ordre	-	-	-
	Total dépenses	1 091 499,00	178 608,00	1 270 107,00
	Recettes réelles	942 060,00	288 047,00	1 230 107,00
	Recettes d'ordre	40 000,00		40 000,00
	Total recettes	982 060,00	288 047,00	1 270 107,00

Fait à Saint-Lyé, le 12 avril 2022

La 1^{ère} adjointe,

Christine ROBILLARD

